

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



FABRICATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES, DE BOISSONS ET
DE PRODUITS À BASE DE TABAC

Emploi, métiers



QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI** DANS CE SECTEUR ?



TYPE DE CONTRAT POUR LES SALARIÉS¹

86 %

des salariés de ce secteur occupent des emplois sans limite de durée (85 % tous secteurs)



Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
Tous secteurs

30 230

actifs en emploi (salarié et non salarié) dans ce secteur, soit

1 %

de l'emploi régional

14 %

de non-salariés (16 % tous secteurs)

13 %

des actifs de ce secteur travaillent à temps partiel (16 % tous secteurs)

SALAIRE MENSUEL NET MÉDIAN POUR LES SALARIÉS, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

La moitié des salariés travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 650 €** net par mois à temps plein (1 840 € tous secteurs)



Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
Tous secteurs



TYPE DE CONTRAT POUR LES FEMMES SALARIÉES

85 %

des femmes salariées de ce secteur occupent des emplois sans limite de durée



Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
Tous secteurs

10 %

des femmes de ce secteur exercent un emploi non salarié (12 % tous secteurs)

20 %

des femmes de ce secteur travaillent à temps partiel (23 % tous secteurs)

La moitié des femmes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 570 €** net par mois à temps plein (1 800 € pour les femmes tous secteurs confondus)

TYPE DE CONTRAT POUR LES HOMMES SALARIÉS

86 %

des hommes salariés de ce secteur occupent des emplois sans limite de durée



Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
Tous secteurs

16 %

des hommes de ce secteur exercent un emploi non salarié (19 % tous secteurs)

7 %

des hommes de ce secteur travaillent à temps partiel (9 % tous secteurs)

La moitié des hommes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 800 €** net par mois à temps plein (1 890 € pour les hommes tous secteurs confondus)



TYPE DE CONTRAT POUR LES MOINS DE 30 ANS SALARIÉS

66 %

des moins de 30 ans salariés de ce secteur occupent des emplois sans limite de durée



Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
Tous secteurs

4 %

des moins de 30 ans de ce secteur exercent un emploi non salarié (8 % tous secteurs)

17 %

des moins de 30 ans de ce secteur travaillent à temps partiel (19 % tous secteurs)

 Source : Insee - RP au lieu de résidence, Base Tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

 Notes :

Les emplois sans limite de durée regroupent les CDI et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les CDD, les contrats aidés, les intérimaires et les stagiaires rémunérés.